Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20261105-DEL2026_8_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 Novembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Octobre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Anne LAVILLONNIERE à Mme Céline SIMONOU et Mme Sandrine ALBRECHT à M. Jean-Luc QUEMERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel GUILLOU.

OBJET : 2026-8-7 : LOCAL COMMERCIAL - AVENANT AU BAIL

Des locaux communaux, composés d'un ensemble immobilier situé 4 Place de l'Eglise ont fait l'objet d'un bail commercial en date du 19 mai 2021.

La durée du bail est de 9 ans : du 1er juin 2021 au 31 mai 2030.

La commune souhaite vendre ce bien immobilier à la Société ARINELLA BREIZH, détentrice du fonds de commerce.

L'avenant au bail commercial a donc pour objet d'ajouter une option d'achat des murs.

Dans son avis du 17 juillet 2026, le service des domaines a arrêté la valeur du bien à 113 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 5 %.

Le prix de vente est arrêté à 118 000 €, déduction faite des loyers versés à compter du mois d'Août 2026.

Les gérants de la Société ARINELLA BREIZH s'engagent à acquérir le bien immobilier au plus tard le 1er janvier 2029 aux conditions ci-dessus exposées.

Il vous est proposé :

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant au bail ci-annexé.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 9 Novembre 2026

Le MAIRE,
René ROCUET